



Rapport annuel

au 31 mars 2025

LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE

Part **R**, Part **E**, Part **GP**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbepam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis, tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis (ticker bloomberg : CACESG NR Index), sous contrainte d'une *tracking error ex ante* (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0 % à 4 % en conditions normales de marché. L'indice CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis est composé de 40 actions d'entreprises essentiellement françaises sélectionnées sur la base de critères en matière de développement durable tout en visant à réduire l'empreinte carbone de l'Indice (pondérée) par rapport à son univers de départ, l'indice Euronext CAC® Large 60. Ces titres d'entreprises font l'objet d'une notation environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise (ESG). Il est calculé et publié par Euronext Paris. L'indice CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.

L'administrateur de l'indice CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis est Euronext. L'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant :

<https://www.euronext.com/en/indices>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:
 - La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
 - La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
 - La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
 - Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon, selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP à condition que la note moyenne extra-

¹ L'indice EURO STOXX est un indice large représentatif des marchés actions de la zone euro. Il est calculé à partir d'un panier composé de valeurs boursières de la zone euro, pondérées par les capitalisations boursières. Les actions de la zone euro entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activités. L'indice EURO STOXX inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice est calculé et publié par son administrateur Stoxx Ltd. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.stoxx.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une approche quantitative.

Les décisions d'investissement sont prises par la société de gestion, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne. L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance. Ces moteurs de performance, peu corrélés mais pouvant être mis en œuvre de façon concomitante, sont regroupés au sein de trois grandes familles: l'allocation de valeurs, le niveau d'exposition aux actions et des stratégies optionnelles.

- allocation des valeurs via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières et extra-financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de la Société de Gestion en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme. Ce moteur, fondé sur l'analyse de la Société de Gestion que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative potentielle d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers d'investissement en fonction de différents styles pré déterminés (ex: *Value, Size, Growth, Momentum, Quality...*). L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenus par la Société de Gestion. La pondération des styles n'est pas fixe et dérive d'un modèle d'aide à la décision qui prend en compte à la fois la dynamique de court terme et de long terme des styles.
- niveau d'exposition aux actions du marché de la zone euro: ajusté à partir d'un modèle d'aide à la décision, le niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions à l'intérieur de la fourchette [90 %,110%] ;
- stratégies optionnelles: mise en œuvre de stratégies distinctes à bases d'options listées sur actions.

Les titres sont sélectionnés exclusivement au sein de l'Univers d'Analyse. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP investit en actions européennes principalement (minimum 75 % de l'actif net) des actions de grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure 5 milliards d'euros au moment de l'achat) ou moyennes capitalisations (capitalisation boursière comprise entre 500 millions et 5 milliards d'euros au moment de l'achat) de pays de la zone euro dont celles composant l'indicateur de référence, sans répartition sectorielle particulière. Les petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat), sont autorisées dans la limite de 25 % de l'actif net.

En sa qualité de FCP éligible au PEA, le FCP investit au minimum à 75 % en titres de sociétés et en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA. Les titres de société éligibles au PEA sont ceux dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

■ Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissements de droit étranger:

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, dans des FIA de droit français et/ou dans des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R214-32-42 ou R 214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF, cotés ou non sur un marché réglementé.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la Société de Gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire de la zone euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus, la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre.

La Société de Gestion ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la Société de Gestion retient (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

2. Instruments dérivés

Dans la limite d'une fois l'actif, les instruments dérivés sont utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré swaps de gré à gré à des fins de couverture, ou d'exposition sur les actions ou indices actions: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, ou de l'exposer.
- Swaps d'indices (dont la volatilité et les dividendes) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture, ou d'exposition sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.

Le FCP n'a pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 150 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture et d'exposition sur taux, actions et change, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (Medium Term Notes, bons de souscription, warrants, etc.), sur taux, actions, change ou indices.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de la trésorerie du FCP, dans la limite de 25 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits ci-dessus.

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions et de manière accessoire, aux investissements en gestion alternative.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque actions**: en raison de la stratégie d'investissement, le FCP est exposé au risque des actions de manière importante, le niveau d'exposition en actions étant égal ou supérieur à 90 % la valeur du FCP peut baisser significativement.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.

- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint**. Rien ne garantit que l'objectif de gestion du FCP sera réalisé. En effet, les repondérations de l'indice CAC 40 ESG peuvent entraîner divers coûts de transaction ou de frottement, notamment en raison d'indisponibilité temporaire de certaines valeurs composant l'indice ou de circonstances exceptionnelles: ainsi la performance du FCP est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de perte en capital**: le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection, le capital initialement investi peut ne pas être totalement restitué.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont :

- **Risque de change** : le FCP présente un risque de change accessoire dans la mesure où moins de 10 % de l'actif est investi en titres hors zone euro.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est de plus de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

■ Le 28/11/2024: changement de l'indicateur de référence

COMMENTAIRE DE GESTION

Marchés

Les marchés européens clôturent la période en hausse après le rallye haussier de début 2025, avec le STOXX 600 qui affiche une performance de + 6,9 %. Les inquiétudes économiques, politiques et géopolitiques qui se sont accentuées au cours du S2 2024 et ont pesé sur les marchés: La crise politique en France et en Allemagne, l'élection de Donald Trump accompagnée de menaces de droits de douane, l'extension de la guerre au Moyen-Orient, l'escalade internationale de la guerre en Ukraine, une détérioration de l'activité économique européenne ou encore la faible consommation chinoise ont pesé sur le sentiment des investisseurs européens. Le T1 2025 a vu un très bon début d'année porté par l'investissement de Donald Trump et des résultats d'entreprises solides, mais les tensions commerciales et l'annonce de nouveaux droits de douane par les États-Unis, notamment contre l'Europe, la Chine, le Canada et le Mexique, ont pesé sur la confiance des investisseurs en mars. Par ailleurs, les négociations entre Trump, Poutine et Zelensky ont conduit à un cessez-le-feu partiel en Ukraine, apportant un répit temporaire mais sans résolution durable du conflit. Malgré ces turbulences, les annonces d'investissements en IA et en défense ont soutenu le marché européen, notamment grâce au plan massif des 500 Mds€ sur 12 ans par l'Allemagne qui revient sur sa règle d'or de déficit budgétaire.

Le CAC (- 2,8 %) est l'indice qui a le plus souffert parmi les grandes places économiques européennes, impacté par l'augmentation de l'instabilité politique française, mais aussi par sa dominante sectorielle du Luxe qui a été fortement pénalisé par le ralentissement de la consommation chinoise. Aux États-Unis, l'année boursière a été à l'opposé de celle de l'Europe, avec des records sur les principaux indices américains (S&P 500: + 23,3 %; Nasdaq: + 24,9 %). Les investisseurs ont dans un premier temps anticipé un cycle de baisses de taux, qui a pris plus de temps à se déclencher que prévu, sans que cela n'inquiète particulièrement les investisseurs, car les données de l'activité économique américaine sont restées très solides (PIB T2: 3 % YoY, PIB T3: 3,1 % YoY). L'élection de Donald Trump a ensuite soutenu les marchés américains, plus particulièrement les secteurs de la technologie et de la finance, grâce aux potentielles mesures que Donald Trump pourrait instaurer dès janvier, telles que des dérèglementations importantes et une baisse d'imposition des sociétés.

Les banques centrales, ont globalement assoupli leurs politiques monétaires sur la période, avec des baisses plus ou moins importantes en fonction des régions et de leur progression dans la réduction de l'inflation, ainsi que de leurs problématiques internes. La BCE a baissé ses taux de - 150 pdb sur la période (à 2,5 %), soutenue par une baisse de l'inflation plus marquée que prévu et par une croissance plus faible qu'attendue. La Fed, quant à elle, n'a déclenché son cycle de baisses de taux qu'en septembre, avec une baisse de - 50pdb, en raison d'une inflation plus résiliente que prévu et de solides chiffres économiques. La Fed a ensuite abaissé ses taux de - 25pdb lors des deux dernières réunions de l'année, portant le total à - 100pdb en 2024 (4,25- 4,50 %). Bien que des baisses de taux aient eu lieu lors des trois dernières réunions, Jérôme Powell s'est montré plus prudent quant à de nouvelles baisses de taux en 2025, révisant ses prévisions à la baisse pour ne prévoir plus que 2 baisses de taux en 2025 au lieu de 4 précédemment. La BOE a été plus modérée en abaissant ses taux de seulement - 75pdb (à 4,5 %), alors que les craintes d'une remontée de l'inflation due à l'annonce du budget du nouveau gouvernement subsistaient. En Asie, la BOJ a relevé ses taux d'intérêt pour la première fois depuis 17 ans, en augmentant de + 60pdb pour atteindre 0,50 % fin mars 2025. La PBOC a, pour sa part, annoncé de nombreux plans pour stimuler la croissance et soutenir le marché immobilier, dont l'abaissement de ses taux préférentiels de prêt.

Performances

Suite au passage à la version 3 du Label ISR, le fonds LBPAM ISR ACTIONS FOCUS France a changé de benchmark le 29/11/2024, ce dernier est passé du CAC 40® au CAC ESG. Les performances données ci-dessous sont donc celles du benchmark chaîné: CAC 40® jusqu'au 28/11/2024 puis CAC ESG.

Entre le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025, le Benchmark chaîné Net Total Return EUR a enregistré une performance de - 3,2 %.

Les secteurs ayant eu les meilleures performances sont les secteurs des Banques (+ 32 %), de l'Assurance (+ 18 %) et des Services aux collectivités (+ 18 %).

Les secteurs ayant eu les plus mauvaises performances sont les secteurs des Semiconducteurs (- 39 %), des Services Financiers (- 38 %) et des Logiciels & Services (- 31 %).

Les titres ayant eu les meilleures performances sont: Société Générale (+ 71 %), Thales (+ 58 %), Saint-Gobain (+ 30 %), Crédit Agricole (+ 28 %) et Engie (+ 26 %).

Les titres ayant eu les plus mauvaises performances sont: Stellantis (- 49 %), Kering (- 46 %), STMicroElectronics (- 39 %), Edenred (- 38 %) et Pernod Ricard (- 37 %).

PERFORMANCES

L'indice de référence est CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	-2,11 %	-3,24 %
Sur 3 ans	23,27 %	24,90 %
Sur 5 ans	90,37 %	95,46 %

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	-1,61 %	-3,24 %
Sur 3 ans	25,16 %	24,90 %
Sur 5 ans	95,28 %	95,46 %

Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	-2,08 %	-3,24 %
Sur 3 ans	23,37 %	24,90 %
Sur 5 ans	90,64 %	95,46 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	66 669 575,40	64 295 735,72	130 965 311,12
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	23 897 789,47	28 117 090,04	52 014 879,51
TOTALENERGIES SE FP EUR	414 655,94	37 629 725,47	38 044 381,41
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	12 513 631,57	11 187 236,80	23 700 868,37
ESSILORLUXOTTICA FP EUR	156 447,26	18 120 959,20	18 277 406,46
SAFRAN SA FP EUR	8 358 081,93	9 906 141,11	18 264 223,04
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	5 155 422,63	9 642 023,76	14 797 446,39
BNP PARIBAS FP EUR	3 399 874,60	9 059 129,43	12 459 004,03
AIR LIQUIDE SA FP EUR	7 622 448,65	4 518 021,22	12 140 469,87
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	4 234 087,35	7 012 472,36	11 246 559,71

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 150,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 200,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 101,18 % selon la méthode de l'engagement,
- 101,15 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 97,11 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	0,89 %
Montant des titres engagés dans des opérations de prêt de titres	3 892 506 euros soit 0,90 % de l'actif net
Données sur la concentration	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prêt de titres	SOCIETE GENERALE SA (55,20 %), T9-3001269 (44,8 %)
Données d'opération agrégées (opérations de prêts de titres)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Cash collateral en Euro
Échéance des titres sous-jacents	
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	France (55,20 %), France (44,8 %)
Règlement et compensation	Billatéral
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	11 846,64
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 %
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 23 472 euros (67 % des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 11 561 euros (33 % des revenus)

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0000286304,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0010613323,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0013240991.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	428 004 977,33
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	428 004 977,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	6 207 220,07
OPC	6 207 220,07
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	35 090,00
Opérations temporaires sur titres (H)	3 819 986,86
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	3 819 986,86
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	438 067 274,26
Créances et comptes d'ajustement actifs	129 573,60
Comptes financiers	712 426,22
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	841 999,82
Total de l'actif I+II	438 909 274,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	305 793 393,88
Report à nouveau sur revenu net	24 564 151,04
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	113 429 974,96
Résultat net de l'exercice	-9 582 231,52
Capitaux propres I	434 205 288,36
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	434 205 288,36
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 703 985,72
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	4 703 985,72
Total Passifs : I+II+III+IV	438 909 274,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	14 388 118,21
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	33 606,52
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	34 797,72
Sous-total produits sur opérations financières	14 456 522,45
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-13 997,03
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-235 184,35
Sous-total charges sur opérations financières	-249 181,38
Total revenus financiers nets (A)	14 207 341,07
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-5 904 900,83
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-5 904 900,83
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	8 302 440,24
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 152 701,68
Sous-total revenus nets I = (C+D)	7 149 738,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	46 066 631,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-420 598,29
Frais de recherche	-77 683,33
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	45 568 349,63
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-2 391 314,97
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	43 177 034,66

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-64 147 924,27
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-5 045,68
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-64 152 969,95
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	4 243 965,21
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-59 909 004,74
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-9 582 231,52

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis, tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	601 222 959,36	693 439 492,26	542 809 815,99	520 142 152,41	434 205 288,36
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E EN EUR					
Actif net	604 769,30	397 513,54	501 474,90	898 347,52	1 030 063,10
Nombre de titres	3 385,08989	2 006,46760	2 290,61891	3 599,04695	4 214,54695
Valeur liquidative unitaire	178,65	198,11	218,92	249,60	244,40
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,88	12,58	25,14	14,22	24,85
Capitalisation unitaire sur revenu	1,15	4,68	3,73	3,60	3,99
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP EN EUR					
Actif net	1 761 551,53	2 249 949,65	2 104 602,49	2 049 955,35	1 836 655,81
Nombre de titres	13 749,76185	15 761,13691	13 277,72093	11 289,36702	10 280,04846
Valeur liquidative unitaire	128,11	142,75	158,50	181,58	178,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,06	9,05	18,18	10,33	17,68
Capitalisation unitaire sur revenu	1,34	4,05	3,37	3,38	3,79
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R EN EUR					
Actif net	598 856 638,53	690 792 029,07	540 203 738,60	517 193 849,54	431 338 569,45
Nombre de titres	11 329 783,72845	11 869 775,42987	8 465 947,91764	7 158 324,16361	6 142 658,27205
Valeur liquidative unitaire	52,85	58,19	63,80	72,25	70,22
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	3,30	7,00	14,34	18,46	25,44
Distribution unitaire sur revenu	0,39	0,39	0,43	0,48	0,49
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,00	0,00	0,03	0,04	0,00 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	1,11	2,08	2,73	3,60	4,66

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors-bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.

L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».

Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
			Part E	Part R	Part GP
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,30 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum	1,40 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif.		
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant.		
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant.		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part R et GP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part E	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	520 142 152,41
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 742 121,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-89 303 145,84
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8 302 440,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	45 568 349,63
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-64 152 969,95
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-3 093 660,02
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	434 205 288,36

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E		
Parts souscrites durant l'exercice	1 045,50000	265 917,48
Parts rachetées durant l'exercice	-430,00000	-98 869,90
Solde net des souscriptions/rachats	615,50000	167 047,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 214,54695	
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP		
Parts souscrites durant l'exercice	2 472,69211	440 091,41
Parts rachetées durant l'exercice	-3 482,01067	-614 449,70
Solde net des souscriptions/rachats	-1 009,31856	-174 358,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 280,04846	
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R		
Parts souscrites durant l'exercice	234 272,86877	16 036 113,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1 249 938,76033	-88 589 826,24
Solde net des souscriptions/rachats	-1 015 665,89156	-72 553 713,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 142 658,27205	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E FR0010613323	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 030 063,10	4 214,54695	244,40
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP FR0013240991	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	1 836 655,81	10 280,04846	178,66
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R FR0000286304	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	431 338 569,45	6 142 658,27205	70,22

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Pays-Bas +/-	Pays 3 Italie +/-	Pays 4 Espagne +/-	Pays 5 Finlande +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	428 004,98	369 541,99	36 811,63	9 163,53	4 281,71	2 638,60
Opérations temporaires sur titres	3 819,99	1 795,04	2 024,94	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	1 073,42	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	432 898,39					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	712,43	0,00	0,00	0,00	712,43
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	712,43

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	712,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	712,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	148,35	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	148,35	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
NATIXIS	1 795,04	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	2 024,94	0,00
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE SA	0,00	0,84
NATIXIS	0,00	1 905,78
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	2 203,14\$#§

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	10 355,82
	Coupons et dividendes en espèces	84 808,05
	Autres créances	34 409,73
Total des créances		129 573,60
Dettes		
	Rachats à payer	76 892,54
	Frais de gestion fixe	497 705,29
	Collatéraux	4 109 760,56
	Autres dettes	19 627,33
Total des dettes		4 703 985,72
Total des créances et des dettes		-4 574 412,12

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 818,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,27
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	144,18
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	16 141,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	348,42
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 877 941,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	77 190,73
Pourcentage de frais de recherche	0,02

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	1 909 200,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	1 909 200,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			6 207 220,07
	FR001400P0R0	LBPAM SHORT TERM PART M	2 572 918,00
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	244 225,27
	FR0012750461	OSTRUM SRI CASH Z	3 390 076,80
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			6 207 220,07

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	7 149 738,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	7 149 738,56
Report à nouveau	24 564 151,04
Sommes distribuables au titre du revenu net	31 713 889,60

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	16 817,23
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	16 817,23
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	16 817,23
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	16 817,23
Total	16 817,23
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	39 036,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	39 036,74
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	39 036,74
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	39 036,74
Total	39 036,74
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	7 093 884,59
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 093 884,59
Report à nouveau	24 564 151,04
Sommes distribuables au titre du revenu net	31 658 035,63
Affectation :	
Distribution	3 009 902,55
Report à nouveau du revenu de l'exercice	28 648 133,08
Capitalisation	0,00
Total	31 658 035,63
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	6 142 658,27205
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,49
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	274 359,03

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	43 177 034,66
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	43 177 034,66
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	113 429 974,96
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	156 607 009,62

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	104 734,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	104 734,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	104 734,56
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	104 734,56
Total	104 734,56
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	181 836,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	181 836,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	181 836,68
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	181 836,68
Total	181 836,68
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	42 890 463,42
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	42 890 463,42
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	113 429 974,96
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	156 320 438,38
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	156 320 438,38
Capitalisation	0,00
Total	156 320 438,38
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			426 095 777,33	98,13
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			426 095 777,33	98,13
Assurance			21 773 031,00	5,01
AXA SA	EUR	552 615	21 773 031,00	5,01
Automobiles			873 929,70	0,20
RENAULT SA	EUR	18 774	873 929,70	0,20
Banques commerciales			32 992 600,10	7,60
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	EUR	207 992	1 518 757,58	0,35
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	160 700	2 015 981,50	0,46
BNP PARIBAS	EUR	273 849	21 061 726,59	4,85
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	23 014	386 059,85	0,09
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	25 019	1 594 210,68	0,37
SOCIETE GENERALE SA	EUR	155 010	6 415 863,90	1,48
Biotechnologie			1 081 740,60	0,25
ARGEN-X SE - W/I	EUR	2 001	1 081 740,60	0,25
Boissons			3 496 718,16	0,81
PERNOD RICARD	EUR	38 316	3 496 718,16	0,81
Composants automobiles			4 440 007,95	1,02
MICHELIN (CGDE)	EUR	136 995	4 440 007,95	1,02
Construction et ingénierie			21 572 273,00	4,97
ARCADIS NV	EUR	20 682	972 054,00	0,22
VINCI SA	EUR	177 130	20 600 219,00	4,75
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			7 249 669,02	1,67
CARREFOUR SA	EUR	342 927	4 533 494,94	1,04
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	78 593	2 716 174,08	0,63
Distribution spécialisée			3 711 121,20	0,85
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	49 416	2 265 723,60	0,52
ZALANDO SE	EUR	45 510	1 445 397,60	0,33
Electricité			1 969 761,78	0,45
ENEL SPA	EUR	262 740	1 969 761,78	0,45
Equipements électriques			34 744 274,77	8,00
ALSTOM	EUR	35 254	718 476,52	0,17
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	161 451	34 025 798,25	7,83
Equipements et instruments électroniques			5 213 036,40	1,20
LEGRAND SA	EUR	53 610	5 213 036,40	1,20
FPI de détail			7 982 293,84	1,84
KLEPIERRE	EUR	132 537	4 098 044,04	0,95
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	49 862	3 884 249,80	0,89
Grands magasins et autres			1 399 227,38	0,32
PROSUS NV	EUR	32 865	1 399 227,38	0,32
Hôtels, restaurants et loisirs			4 328 493,70	1,00
ACCOR SA	EUR	103 330	4 328 493,70	1,00

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Industrie aérospatiale et défense			50 780 340,84	11,70
AIRBUS SE	EUR	165 372	26 919 254,16	6,21
DASSAULT AVIATION SA	EUR	3 831	1 168 455,00	0,27
LEONARDO SPA	EUR	38 096	1 707 843,68	0,39
SAFRAN SA	EUR	86 714	20 984 788,00	4,83
Logiciels			4 396 069,61	1,01
BOUYGUES SA	EUR	66 307	2 414 237,87	0,55
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	56 721	1 981 831,74	0,46
Marchés de capitaux			1 983 451,36	0,46
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	102 451	1 983 451,36	0,46
Media			5 797 528,12	1,34
PUBLICIS GROUPE	EUR	66 838	5 797 528,12	1,34
Pétrole et gaz			1 506 596,18	0,35
ITALGAS SPA	EUR	227 068	1 506 596,18	0,35
Producteur et commerce d'énergie indépendants			28 270 923,66	6,51
AIR LIQUIDE SA	EUR	161 419	28 270 923,66	6,51
Produits alimentaires			11 275 461,12	2,60
DANONE	EUR	159 168	11 275 461,12	2,60
Produits de soins personnels			19 647 704,95	4,52
L'OREAL	EUR	57 307	19 647 704,95	4,52
Produits domestiques			390 693,16	0,09
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	5 317	390 693,16	0,09
Produits pharmaceutiques			38 389 283,66	8,84
ORION OYJ-CLASS B	EUR	48 097	2 638 601,42	0,61
SANOFI	EUR	350 772	35 750 682,24	8,23
Produits pour l'industrie du bâtiment			14 337 019,90	3,30
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	156 347	14 337 019,90	3,30
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 137 220,00	0,49
STMICROELECTRONICS NV	EUR	106 861	2 137 220,00	0,49
Services aux collectivités			16 003 627,11	3,69
ENGIE	EUR	677 653	12 221 471,86	2,82
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	119 123	3 782 155,25	0,87
Services aux professionnels			747 367,44	0,17
BUREAU VERITAS SA	EUR	15 006	419 267,64	0,09
RANDSTAD NV	EUR	8 589	328 099,80	0,08
Services de télécommunication diversifiés			3 833 590,01	0,88
ORANGE	EUR	319 599	3 833 590,01	0,88
Services financiers diversifiés			1 411 624,00	0,33
ADYEN NV	EUR	1 004	1 411 624,00	0,33
Services liés aux technologies de l'information			11 911 560,65	2,74
CAPGEMINI SE	EUR	36 773	5 076 512,65	1,17
THALES	EUR	27 830	6 835 048,00	1,57
Sociétés commerciales et de distribution			1 300 057,92	0,30
REXEL SA	EUR	52 464	1 300 057,92	0,30
Textiles, habillement et produits de luxe			59 147 479,04	13,62
HERMES INTERNATIONAL	EUR	7 952	19 172 272,00	4,42

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KERING	EUR	12 042	2 299 058,64	0,53
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	61 598	35 215 576,60	8,10
MONCLER SPA	EUR	43 473	2 460 571,80	0,57
TITRES D'OPC			6 207 220,07	1,43
OPCVM			6 207 220,07	1,43
Gestion collective			6 207 220,07	1,43
LBPAM SHORT TERM PART M	EUR	250	2 572 918,00	0,59
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	23	244 225,27	0,06
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	320	3 390 076,80	0,78
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			1 909 200,00	0,44
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 909 200,00	0,44
Textiles, habillement et produits de luxe			1 909 200,00	0,44
KERING	EUR	10 000	1 909 200,00	0,44
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			3 819 525,00	0,88
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 819 525,00	0,88
Banques commerciales			1 794 925,00	0,41
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	107 000	1 794 925,00	0,41
Services aux professionnels			2 024 600,00	0,47
RANDSTAD NV	EUR	53 000	2 024 600,00	0,47
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			461,86	0,00
Total			438 032 184,26	100,88

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
AIR LIQUIDE SA 04/2025 CALL 190	495	3 465,00	0,00	225 405,18
CAPGEMINI SE 04/2025 CALL 164	5	25,00	0,00	966,35
L'OREAL 04/2025 CALL 370	100	12 700,00	0,00	418 277,00
LVMH MOET HENNE 04/2025 CALL 630	50	18 900,00	0,00	428 775,00
Sous-total 2.		35 090,00	0,00	1 073 423,53
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		35 090,00	0,00	1 073 423,53

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	438 032 184,26
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	35 090,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	841 999,82
Autres passifs (-)	-4 703 985,72
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	434 205 288,36

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E	EUR	4 214,54695	244,40
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP	EUR	10 280,04846	178,66
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	EUR	6 142 658,27205	70,22

Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	520 732 101,25	575 021 064,06
Actions et valeurs assimilées	514 706 815,70	516 697 862,57
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	514 706 815,70	516 697 862,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	5 208 837,04	28 444 715,88
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 208 837,04	28 444 715,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	793 948,51	29 809 485,61
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	793 948,51	29 809 485,61
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	22 500,00	69 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	22 500,00	69 000,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	821 501,65	702 737,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	821 501,65	702 737,98
COMPTES FINANCIERS	112 367,75	77 289,22
Liquidités	112 367,75	77 289,22
TOTAL DE L'ACTIF	521 665 970,65	575 801 091,26

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	358 528 168,21	394 229 379,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	102 686 830,60	59 294 149,33
Report à nouveau (a)	21 806 987,90	17 644 421,42
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	29 666 213,88	62 436 665,94
Résultat de l'exercice (a,b)	7 453 951,82	9 205 200,02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	520 142 152,41	542 809 815,99
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 415 443,91	31 994 024,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 415 443,91	31 994 024,22
COMPTES FINANCIERS	108 374,33	997 251,05
Concours bancaires courants	108 374,33	997 251,05
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	521 665 970,65	575 801 091,26

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
ISE_/0423/P3900.0	0,00	1 844 683,88
ISE_/0423/P3700.0	0,00	539 381,25
EURO STOXX 50 04/2024 PUT 4700	1 067 518,20	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 362,62	36 166,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	15 684 418,96	20 245 497,03
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	18 251,24	99 368,23
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	15 707 032,82	20 381 032,10
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	381 413,02	170 012,60
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	85 872,09	180 354,91
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	467 285,11	350 367,51
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	15 239 747,71	20 030 664,59
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 672 529,55	8 222 530,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	8 567 218,16	11 808 133,74
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 113 266,34	-2 602 933,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	7 453 951,82	9 205 200,02

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISD ».

Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :
 - 1,50 % TTC de l'actif net sur les parts R et E et 1.40 % TTC pour la part GP.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

2. La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 %.
3. La société de gestion a mis en place des frais annexes et seront au maximum de 0,00085 %.
4. traitement préférentiel financier accordé sous forme d'une rétrocession de frais de gestion (i.e. remise négociée), le cas échéant, à certains investisseurs. Ces traitements préférentiels financiers sont accordés pour des raisons objectivant une rétrocession de frais de gestion telles qu'un engagement de souscription significatif ou un engagement de placement dans la durée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts E, GP et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	542 809 815,99	693 439 492,26
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	115 977 058,19	202 476 162,11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-205 029 527,31	-430 256 763,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	56 609 793,58	101 346 854,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 549 184,16	-13 826 750,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	751 474,64	6 179 861,07
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 047 430,49	-9 283 817,43
Frais de transactions	-701 500,43	-1 441 652,80
Différences de change	523,57	14 776,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	27 732 003,99	-12 994 540,04
Différence d'estimation exercice N	170 779 694,72	143 047 690,73
Différence d'estimation exercice N-1	-143 047 690,73	-156 042 230,77
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	495 240,00	-141 390,70
Différence d'estimation exercice N	-5 500,00	-500 740,00
Différence d'estimation exercice N-1	500 740,00	359 349,30
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 473 333,32	-4 510 549,67
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 567 218,16	11 808 133,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	520 142 152,41	542 809 815,99

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	1 067 518,20	0,21
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 067 518,20	0,21
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 367,75	0,02
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 374,33	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	112 367,75	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	108 374,33	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	112 367,75	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	317 365,95
Coupons et dividendes en espèces	499 118,90
Autres créances	5 016,80
TOTAL DES CRÉANCES	821 501,65
DETTES	
Rachats à payer	54 817,37
Frais de gestion fixe	515 093,03
Collatéraux	818 479,51
Autres dettes	27 054,00
TOTAL DES DETTES	1 415 443,91
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-593 942,26

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E		
Parts souscrites durant l'exercice	1 737,48455	403 544,31
Parts rachetées durant l'exercice	-429,05651	-100 313,34
Solde net des souscriptions/rachats	1 308,42804	303 230,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 599,04695	
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP		
Parts souscrites durant l'exercice	517 486,03243	83 479 031,92
Parts rachetées durant l'exercice	-519 474,38634	-86 423 174,06
Solde net des souscriptions/rachats	-1 988,35391	-2 944 142,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 289,36702	
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R		
Parts souscrites durant l'exercice	482 940,60479	32 094 481,96
Parts rachetées durant l'exercice	-1 790 564,35882	-118 506 039,91
Solde net des souscriptions/rachats	-1 307 623,75403	-86 411 557,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 158 324,16361	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 782,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	142,38
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	238 239,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	7 170,96
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 305 776,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	113 417,44
Pourcentage de frais de recherche	0,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	8 608 125,95
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 208 837,04
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	4 390 073,04
	FR0012750461	OSTRUM SRI CASH Part Z	818 764,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 208 837,04

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	21 806 987,90	17 644 421,42
Résultat	7 453 951,82	9 205 200,02
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	29 260 939,72	26 849 621,44
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 986,47	8 556,13
Total	12 986,47	8 556,13
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	38 258,59	44 778,57
Total	38 258,59	44 778,57
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R		
Affectation		
Distribution	3 435 995,60	3 640 357,60
Report à nouveau de l'exercice	25 773 699,06	23 155 929,14
Capitalisation	0,00	0,00
Total	29 209 694,66	26 796 286,74
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	7 158 324,16361	8 465 947,91764
Distribution unitaire	0,48	0,43
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	238 955,82	253 106,77

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	102 686 830,60	59 294 149,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	29 666 213,88	62 436 665,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	132 353 044,48	121 730 815,27
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	51 183,92	57 603,76
Total	51 183,92	57 603,76
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	116 657,51	241 424,52
Total	116 657,51	241 424,52
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	132 185 203,05	121 431 786,99
Capitalisation	0,00	0,00
Total	132 185 203,05	121 431 786,99

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	391 762 040,43	601 222 959,36	693 439 492,26	542 809 815,99	520 142 152,41
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E en EUR					
Actif net	774 963,21	604 769,30	397 513,54	501 474,90	898 347,52
Nombre de titres	6 044,53514	3 385,08989	2 006,46760	2 290,61891	3 599,04695
Valeur liquidative unitaire	128,20	178,65	198,11	218,92	249,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,19	2,88	12,58	25,14	14,22
Capitalisation unitaire sur résultat	3,20	1,15	4,68	3,73	3,60
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP en EUR					
Actif net	1 614 824,07	1 761 551,53	2 249 949,65	2 104 602,49	2 049 955,35
Nombre de titres	17 648,64598	13 749,76185	15 761,13691	13 277,72093	11 289,36702
Valeur liquidative unitaire	91,49	128,11	142,75	158,50	181,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,83	2,06	9,05	18,18	10,33
Capitalisation unitaire sur résultat	2,83	1,34	4,05	3,37	3,38
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R en EUR					
Actif net	389 372 253,15	598 856 638,53	690 792 029,07	540 203 738,60	517 193 849,54
Nombre de titres	10 197 136,36135	11 329 783,72845	11 869 775,42987	8 465 947,91764	7 158 324,16361
Valeur liquidative unitaire	38,18	52,85	58,19	63,80	72,25
+/- values nettes unitaire non distribuées	2,44	3,30	7,00	14,34	18,46
Distribution unitaire sur résultat	0,28	0,39	0,39	0,43	0,48
Crédit d'impôt unitaire	0,01	0,00	0,00	0,03	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	1,16	1,11	2,08	2,73	3,60

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	4 367	1 213 152,60	0,24
BASF SE	EUR	15 025	795 273,25	0,15
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	110 161	2 478 622,50	0,48
E.ON AG NOM.	EUR	102 382	1 319 192,07	0,25
HUGO BOSS NOM.	EUR	18 116	989 495,92	0,19
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	34 672	2 559 140,32	0,49
SAP SE	EUR	18 086	3 263 799,56	0,63
TOTAL ALLEMAGNE			12 618 676,22	2,43
ESPAGNE				
IBERDROLA SA	EUR	101 074	1 161 845,63	0,22
INDITEX	EUR	38 034	1 775 046,78	0,34
TOTAL ESPAGNE			2 936 892,41	0,56
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	127 675	24 620 847,00	4,74
AXA	EUR	583 148	20 302 297,62	3,90
BNP PARIBAS	EUR	345 373	22 746 265,78	4,37
BOUYGUES	EUR	119 994	4 539 373,02	0,87
CAPGEMINI SE	EUR	34 132	7 280 355,60	1,40
CARREFOUR	EUR	26 145	415 051,88	0,08
CREDIT AGRICOLE	EUR	404 195	5 584 358,12	1,07
DANONE	EUR	201 227	12 051 485,03	2,32
DASSAULT SYST.	EUR	159 715	6 554 703,60	1,26
EDENRED	EUR	43 715	2 162 143,90	0,42
ENGIE	EUR	591 574	9 175 312,74	1,76
ESSILORLUXOTTICA	EUR	79 149	16 597 545,30	3,19
HERMES INTERNATIONAL	EUR	9 715	22 985 690,00	4,42
KLEPIERRE	EUR	97 260	2 334 240,00	0,45
L'OREAL	EUR	72 253	31 693 778,45	6,10
LEGRAND SA	EUR	67 932	6 672 281,04	1,29
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	58 034	48 382 945,80	9,30
MICHELIN (CGDE)	EUR	132 296	4 699 153,92	0,90
ORANGE	EUR	374 355	4 075 977,24	0,78
PERNOD RICARD	EUR	41 634	6 243 018,30	1,20
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	55 384	5 596 553,20	1,08
RENAULT SA	EUR	37 479	1 753 829,81	0,34
SAFRAN SA	EUR	93 392	19 616 989,60	3,77
SAINT-GOBAIN	EUR	88 443	6 361 704,99	1,22
SANOFI	EUR	329 354	29 958 039,84	5,76
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	173 356	36 344 085,40	6,98
SOCIETE GENERALE SA	EUR	107 368	2 663 800,08	0,51
THALES	EUR	18 547	2 931 353,35	0,56
TOTALENERGIES SE	EUR	674 485	42 809 562,95	8,23
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	116 717	3 516 683,21	0,68
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	24 522	883 772,88	0,17
VINCI SA	EUR	168 646	20 028 398,96	3,85
TOTAL FRANCE			431 581 598,61	82,97

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	42 842	1 005 073,32	0,19
ENEL SPA	EUR	237 356	1 452 381,36	0,28
INTESA SANPAOLO	EUR	557 598	1 875 202,07	0,36
TOTAL ITALIE			4 332 656,75	0,83
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	47 472	1 208 399,76	0,23
TOTAL LUXEMBOURG			1 208 399,76	0,23
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	149 437	25 511 884,64	4,91
ASML HOLDING NV	EUR	1 976	1 762 987,20	0,34
OCI NV REG	EUR	35 961	913 049,79	0,17
STELLANTIS NV	EUR	603 446	15 885 715,95	3,06
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	38 654	1 077 673,52	0,21
TOTAL PAYS-BAS			45 151 311,10	8,69
PORTUGAL				
JERONIMO MARTINS	EUR	84 447	1 552 135,86	0,30
TOTAL PORTUGAL			1 552 135,86	0,30
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	168 262	6 717 019,04	1,29
TOTAL SUISSE			6 717 019,04	1,29
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			506 098 689,75	97,30
TOTAL Actions et valeurs assimilées			506 098 689,75	97,30
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	428	4 390 073,04	0,84
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	80	818 764,00	0,16
TOTAL FRANCE			5 208 837,04	1,00
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 208 837,04	1,00
TOTAL Organismes de placement collectif			5 208 837,04	1,00
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
KERING	EUR	23 497	8 608 125,95	1,65
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 608 125,95	1,65
TOTAL Titres mis en dépôt			8 608 125,95	1,66
Créance représentative de titres prêtés				
FRANCE				
CARREFOUR	EUR	50 000	793 750,00	0,15
TOTAL FRANCE			793 750,00	0,15
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			793 750,00	0,15

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Indemnités sur titres prêtés			198,51	0,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EURO STOXX 50 04/2024 PUT 4700	EUR	500	22 500,00	0,00
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			22 500,00	0,00
TOTAL Engagements à terme conditionnels			22 500,00	0,00
TOTAL Instruments financier à terme			22 500,00	0,00
Créances			821 501,65	0,16
Dettes			-1 415 443,91	-0,27
Comptes financiers			3 993,42	0,00
Actif net			520 142 152,41	100,00
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	EUR	7 158 324,16361	72,25	
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE E	EUR	3 599,04695	249,60	
Parts LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE GP	EUR	11 289,36702	181,58	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 435 995,599	EUR	0,48	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	3 435 995,599	EUR	0,48	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500Z870NQ9TVQ3X36

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 40% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Euro Stoxx dividendes nets réinvestis)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>8.09</td><td>7.98</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	8.09	7.98			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	8.09	7.98								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Indice de référence sur les indicateurs spécifiques suivants : - Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3) : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre l'ensemble des émissions soit les scope 1, 2 et 3. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3)</td><td>848.95 tCO2/M€ investi</td><td>913.61 tCO2/M€ investi</td></tr><tr><td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td><td>47.63 Average % Of Women in Board</td><td>47.22 Average % Of Women in Board</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3)	848.95 tCO2/M€ investi	913.61 tCO2/M€ investi	Mixité au sein des organes de gouvernance	47.63 Average % Of Women in Board	47.22 Average % Of Women in Board
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3)	848.95 tCO2/M€ investi	913.61 tCO2/M€ investi								
Mixité au sein des organes de gouvernance	47.63 Average % Of Women in Board	47.22 Average % Of Women in Board								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 40% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.									

	A titre d'exemple, au 31/03/2025, le produit financier était investi à hauteur de 63,43% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
--	---

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	7.74	7.78
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.89	8.03

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024	2023
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>73.48 tCO2/M€ investi</i>	<i>91.22 tCO2</i>
Valeur comparable	<i>91.99 tCO2/M€ investi</i>	<i>105.88 tCO2</i>

Indicateur 2

	2024	2023
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial</i>

	<i>des Nations Unies.</i>	<i>des Nations Unies.</i>
Produit financier	90.65 %	90.13 %
Valeur Comparable	89.66 %	89.38 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	58,04%	61,73%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;

- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.label-greenfin.fr/)

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

¹¹A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹²A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	8,23%	France
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	8,11%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	7,84%	France
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Actions	Matériaux	6,51%	France
AIRBUS SE FP EUR	Actions	Industrie	6,2%	France
AXA SA FP EUR	Actions	Finance	5,01%	France
BNP PARIBAS FP EUR	Actions	Finance	4,85%	France
SAFRAN SA FP EUR	Actions	Industrie	4,83%	France
VINCI SA FP EUR	Actions	Industrie	4,74%	France
L'OREAL FP EUR	Actions	Biens de Consommation de Base	4,53%	France
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	4,42%	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Actions	Industrie	3,3%	France
ENGIE FP EUR	Actions	Services aux Collectivités	2,81%	France
DANONE FP EUR	Actions	Biens de Consommation de Base	2,6%	France
THALES SA FP EUR	Actions	Industrie	1,57%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

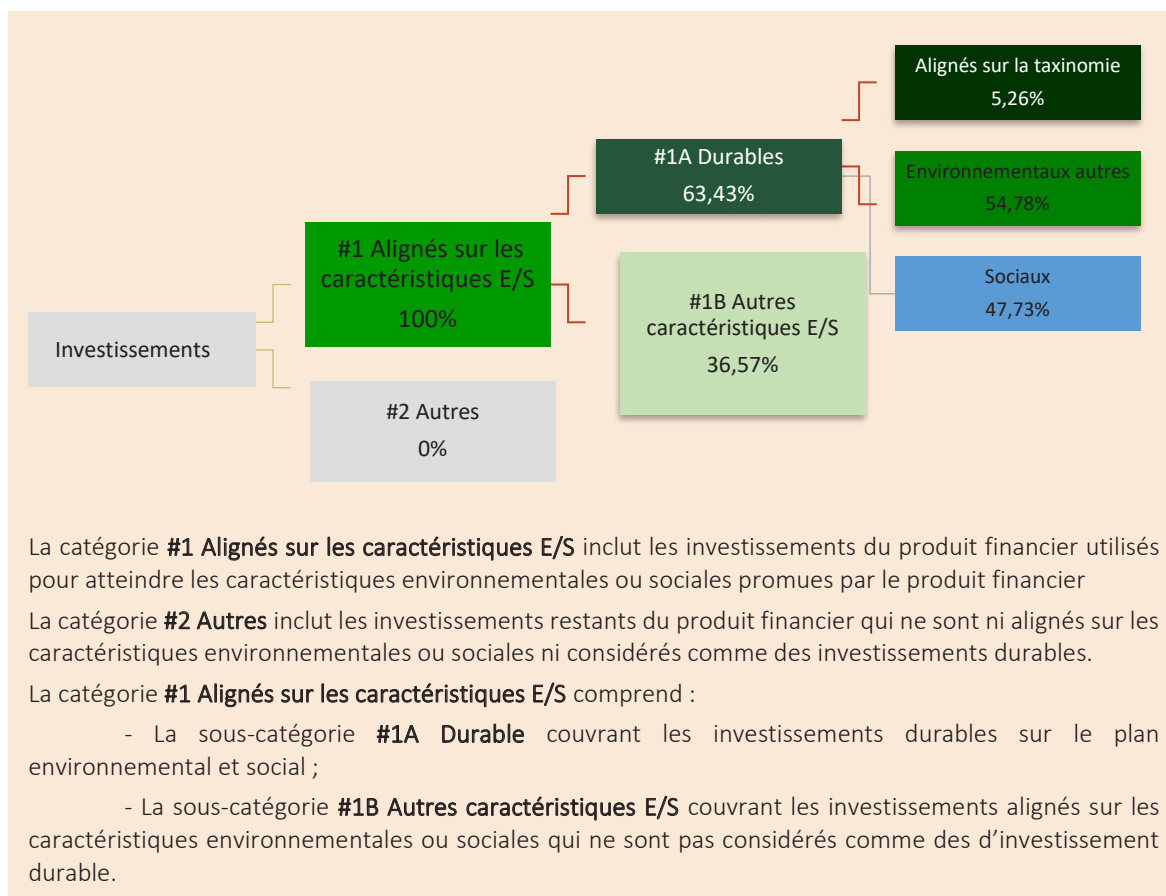
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 40% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 63,43% de son actif net au 31/03/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 54,78% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 47,73% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 5,26% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 99,46% de l'AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	6,51%
Industrie	32,24%
Consommation discrétionnaire	17,46%
Biens de consommation de base	9,69%
Santé	9,09%
Finance	13,81%
Technologie de l'information	2,12%
Services de communication	2,22%
Services aux collectivités	4,49%
Immobilier	1,84%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,54% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	0,59%

Autres et liquidités	-0,06%
Produits dérivés	0,01%

Au 31/03/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 4,14% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

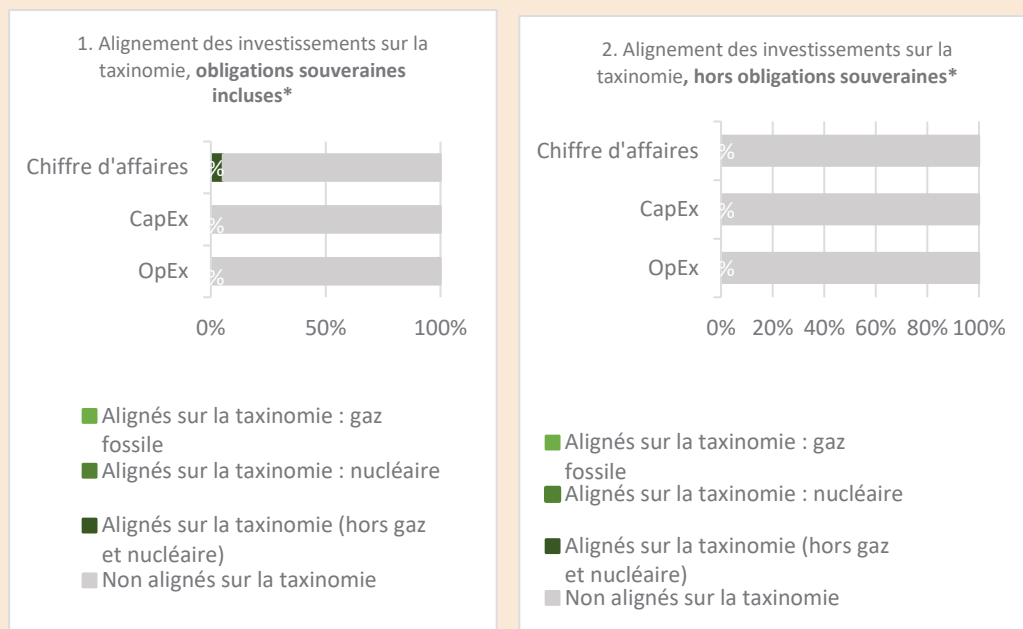
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,06 % et 2,48 % respectivement au 31/03/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 54,78 % au 31/03/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 47,73 % au 31/03/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**

LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LBP AM
36, Quai Henri IV
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.07.24 17:44:37 +0200

